

Document d'orientation sur la participation Politique des Femmes en République Démocratique du Congo (RDC)



Réseau de Développement
et de Communication des
Femmes africaines





Réseau de Développement
et de Communication des
Femmes africaines

Document d'orientation sur la participation Politique des Femmes en République Démocratique du Congo (RDC)



Compilé par Mireille Tushiminina (décembre 2020)

Copie éditée par Shamiso F V Chigorimbo et Shupikile Mastara (novembre 2021)

Publié avec le soutien de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA)

Design & layout: James Chunguli, email: jameschunguli@gmail.com

© FEMNET 2021

For a copy of this Policy Brief, contact:

The African Women's Development and Communication Network (FEMNET)

12 Masaba Road, Lowerhill

PO Box 54562 -00200, Nairobi

Tel: +254 20 271 2971/2 Fax: +254 20 271 2974

admin@femnet.or.ke

www.femnet.org

 FEMNET Secretariat

 @femnetprog

 FEMNET1

 FEMNETSecretariat

1. Introduction



Depuis 2019, le Réseau de développement et de communication des femmes africaines (FEMNET) est membre du Consortium pour la participation politique des femmes (WPP) qui vise à « améliorer l'inclusion des femmes dans la participation politique en Afrique ». Les partenaires du consortium WPP, Gender Links, FEMNET, WLSA, IFAN-Gender Lab, FAWE et PADARE, ont mis en œuvre des interventions stratégiques pour contribuer à accroître la participation et la représentation politiques des femmes au Botswana, en République démocratique du Congo, en Eswatini, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Sénégal, en Tanzanie et au Zimbabwe, conformément au Protocole de Maputo de l'UA de 2003, aux divers protocoles et normes sous-régionaux associés, et à l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec l'appui technique et financier de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (I-IDEA).

Ce document de politique générale commandée par FEMNET vise à fournir des recommandations pour accroître la participation des femmes dans les sphères politiques et publiques en République démocratique du Congo (RDC). Les femmes sont confrontées à des défis législatifs, économiques et structurels dans leur tentative de participer aux sphères politiques et publiques. Alors qu'elles constituent 52% de la population, les femmes congolaises ne représentent que 12,8% du Parlement, ce qui place le pays bien en dessous de la moyenne de 24% en Afrique sub-saharienne.

Sur le plan législatif, le gouvernement congolais a introduit des lois visant à promouvoir la participation des femmes, notamment en ajoutant le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le préambule de sa Constitution lors de la révision constitutionnelle du 18 février 2006. Les articles 5, 12, 14 et 15 de la Constitution constituent la base de légitimation de toute politique d'égalité et d'équité. Ces mesures n'ont cependant aucun caractère contraignant, les objectifs de réduction des inégalités et la mise en place de moyens pour y parvenir étant négligés car peu de plans ont été mis en œuvre.

Sur le plan économique, les femmes n'ont pas les moyens de participer pleinement, plus de 61% des Congolaises vivant sous le seuil de pauvreté. N'ayant que peu ou pas de contrôle sur leurs revenus, les finances étant contrôlées par les hommes, les femmes sont dépendantes de leurs proches masculins. L'obligation législative de déposer les frais de candidature, qui s'élèvent à un million de francs congolais par siège ou par candidat, crée donc une barrière financière que la majorité des femmes ne peuvent surmonter.

Les influences culturelles ancrées dans les normes patriarcales ajoutent une complexité au défi, les lois et programmes nationaux, tels que le Code de la famille congolais, garantissant la soumission des femmes aux hommes.

Ce document de politique générale recommande i) des réformes législatives ; ii) des réformes structurelles axées sur l'éducation et la sensibilisation ; iii) la mise en place de cadres de coordination des actions menées par l'État, la société civile, les femmes et les communautés locales.

1.1 Le contexte

La RDC se remet de deux décennies de conflits armés récurrents et de violences intercommunautaires, qui ont causé la mort de millions de civils. En tant que pays post-conflit et fragile, la RDC a été confrontée à une crise sécuritaire et humanitaire sans précédent, entraînant, entre autres, la pauvreté, la criminalité et l'instabilité des institutions politiques et du système judiciaire.

La déclaration de Félix Tshisekedi comme président élu de la RDC par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) après les élections de 2018 a marqué le premier transfert civil du pouvoir. Le développement démocratique en RDC est toutefois confronté à une myriade de défis, notamment un héritage d'exploitation et de conflits, un manque d'infrastructures physiques et de communication, une pauvreté extrême et des poches d'insécurité persistantes.

Les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par la crise, le pays étant marqué par des taux exorbitants de violence sexuelle. Selon une étude de l'American Journal of Public Health, jusqu'à 1,8 million de Congolaises ont été violées au moins une fois dans leur vie, ce qui a amené certains responsables des Nations unies à qualifier le pays de «capitale mondiale du viol» en 2010. À ce jour, les femmes continuent d'être victimes de divers types d'exploitation, notamment de violences sexistes, de violations des droits humains et d'oppression. De janvier à août 2018, le Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme (BCNUDH) a signalé qu'au moins 893 femmes et filles ont été victimes de violences basées sur le genre et sexuelle.

En outre, la crise politique et sécuritaire a intensifié la vulnérabilité des femmes et des filles à la pauvreté, car elles doivent faire face aux conséquences d'un accès faible ou insuffisant aux services publics de base, à une réduction des opportunités économiques, ainsi qu'à une participation réduite à la vie politique. L'entité des Nations Unies ONU Femmes a constaté que très peu de femmes congolaises ont accès à des emplois décents et que le taux d'analphabétisme chez les femmes et les filles est plus élevé que chez les hommes .

D'un point de vue économique et social, les femmes congolaises sont un acteur essentiel du développement durable de la RDC. Leur rôle dans la sécurité alimentaire, la construction du pays, la cohésion sociale et la prévention des crises, même de manière informelle, est indiscutable et contribue à la survie de la société congolaise. Les femmes, en tant que parties prenantes importantes, doivent être impliquées dans le discours politique et la prise de décision. La Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Pékin en 1995, a précisé que «sans la participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décision, les objectifs d'égalité, de développement durable et de paix d'un pays sont impossibles à atteindre», principe fondamental rappelé lors de la conférence de presse des Nations Unies et de l'Union interparlementaire (UIP) sur les femmes en politique tenue le 8 juin 2000.

2. État de la participation des femmes à la vie politique et publique

Le droit des femmes à participer à la vie politique est garanti par plusieurs conventions internationales. Conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, la participation politique des femmes concerne leur représentativité dans les organes de décision des institutions qui traitent des questions liées aux conflits. L'article 14 de la Constitution garantit aux femmes une représentation significative dans les institutions nationales, provinciales et locales (30 % des représentants des institutions congolaises doivent être des femmes). Mais malgré cette disposition, l'égalité des sexes est très loin d'être appliquée. Actuellement, les femmes ne détiennent que 10,3% des sièges à l'Assemblée nationale (50 sur 485), tandis que seuls 20 des 100 sénateurs sont des femmes. Quant aux gouvernements provinciaux, cette proportion varie de 10% à 30%.

La création du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfance en 2003, les amendements de 2006 aux articles 5, 11, 14 et 15 de la Constitution ainsi que l'amendement du Code de la Famille de 1981 en 2017 ont créé une politique publique en faveur des femmes. La participation politique des femmes en RDC reste cependant faible, tant au niveau des candidats que des électeurs, en raison des structures de pouvoir dominées par les hommes, du faible niveau d'éducation et d'autonomisation économique des femmes, ainsi que des normes et traditions culturelles dictant le rôle des femmes dans la société.

Bien que la Constitution de la RDC promulguée en 2006 affirme l'implication égale des femmes et des hommes dans la prise de décision publique, la réalité de la disparité entre les sexes dans la politique et les sphères publiques perdure. Lors des élections de 2006, les femmes représentaient 60% de la participation de l'électorat. Il est intéressant de noter qu'au Sud-Kivu, le pourcentage était de 82%, la participation des femmes aux élections a été obtenue avec la collaboration des hommes de la communauté et de la famille qui leur ont expliqué comment voter.

Une myriade de réseaux et d'organisations non gouvernementales (ONG) ont été créés pour promouvoir l'agenda des femmes et leur participation active aux décisions publiques. Il s'agit notamment du Caucus de Femme, avec des représentants des onze provinces, du Cadre Permanent de Concertation de la Congolaise / Permanent Framework of Congolese Woman (CAFCO), et du Réseau Rien Sans Les Femmes / The Nothing Without Women Network («RSLF»).

D'autres organisations, comme l'Association des femmes des médias du Sud-Kivu, ont joué un rôle clé dans la lutte contre l'utilisation de la violence comme arme de guerre par le biais des médias. Lors de la rédaction de la constitution de 2006, les

organisations de femmes ont fait pression pour obtenir une loi sur les violences sexuelles. Leurs efforts ont été soutenus par la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Des organisations telles que le Comité National Femme et Développement (CONAFED) ont participé à la «Marche Mondiale» pour condamner les VBG.

Les défis de la participation politique des femmes

La construction sociale des sexes et les pratiques de socialisation contribuent à maintenir les femmes en dehors des sphères du pouvoir. La politique est considérée comme un espace public et les activités des femmes sont limitées à des espaces privés au niveau du ménage et de la communauté. Il y a l'absence d'une culture qui permet aux femmes de s'intéresser de manière significative à la politique en RDC.

Les facteurs qui empêchent les femmes d'exercer leurs droits politiques et civiques aux niveaux national et local peuvent être regroupés en :

- (i) Les défis socioculturels.
- (ii) Défis politiques ; et
- (iii) Défis économiques.

2.1 Les défis socioculturels

La spécificité congolaise réside dans les traditions et les valeurs culturelles héritées des coutumes locales qui ne reconnaissent aucun rôle politique aux femmes, leur interdisant parfois de prendre la parole en public ou de participer au processus de décision, compte tenu de l'influence des préjugés sociaux, du statut matrimonial et de la religion. Les femmes sont souvent guidées par leur mari ou par des personnalités masculines pour se forger une opinion sur le vote et la participation politique. Les églises en particulier, qui sont des agents de socialisation immensément puissants en RDC, abusent régulièrement des interprétations fondamentalistes des enseignements de la bible selon lesquels Dieu a voulu la soumission des femmes aux hommes.

Bien que les articles 43 et 44 de la Constitution stipulent la gratuité de l'enseignement obligatoire et l'éradication de l'analphabétisme, la plupart des filles abandonnent souvent l'école pour cause de mariage et/ou de grossesse. L'enquête démographique et sanitaire réalisée par le ministère du Plan en 2007 montre que 20% des femmes congolaises âgées de 15 à 49 ans n'ont reçu aucune éducation formelle, contre seulement 5% des hommes du même âge. Pas moins de 40% de l'ensemble des femmes au niveau national sont analphabètes, contre seulement 15% des hommes, avec un taux d'alphabétisation variant selon le lieu de résidence : Le taux d'alphabétisation varie en fonction du lieu de résidence : 19% des femmes vivant

dans les zones urbaines sont analphabètes, contre 58% dans les zones rurales, et également en fonction du statut économique. L'amélioration de l'éducation des femmes augmentera l'éligibilité générale des femmes à se présenter aux élections, ainsi que leur connaissance des droits civiques.

2.2 Défis politiques

Les femmes sont confrontées à la réticence de la population à voter pour elles. Leur seul moyen pour tenter de convaincre les partisans potentiels est la campagne verbale, ce qui est différent des campagnes traditionnellement menées par leurs homologues masculins, qui consistent notamment à offrir des cadeaux. Ainsi, la démocratisation du processus des partis politiques est un véritable défi qui doit être pris en compte pour parvenir à une plus grande autonomisation des femmes et promouvoir leur visibilité dans l'arène politique. De nombreuses femmes ne sont pas en mesure de satisfaire à la nouvelle loi électorale pour les candidats à un siège parlementaire, qui exige un diplôme universitaire de trois ans.

2.3 Défis économiques

La pauvreté et le manque de sécurité économique sont souvent cités comme l'un des principaux obstacles à la participation politique des femmes. La pauvreté est une réalité pour la majorité des femmes congolaises, plus de 61% d'entre elles vivant sous le seuil de pauvreté. Les femmes ont peu ou pas de contrôle sur leurs revenus car les finances sont contrôlées par les hommes, ce qui rend les femmes dépendantes de leurs proches masculins.

Le code de la famille a été révisé en juillet 2017, permettant aux femmes d'ouvrir des comptes bancaires et de demander des prêts sans l'autorisation de leur mari. Suite à cette mesure, au niveau communautaire, les associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA) ont été largement mises en œuvre par des ONG internationales et ont apporté une certaine indépendance financière aux femmes en dehors des zones urbaines.

3. L'état du rôle des femmes congolaises dans les cadres électoral, exécutif, juridique et législatif

Les femmes ont obtenu le droit de vote en 1964, autant dire que 54 ans plus tard, le constat est sombre : sur 22 candidats qui se sont présentés aux élections présidentielles de 2018, une seule femme était représentée. On constate un changement subtil dans la volonté politique d'impliquer les femmes dans le processus



décisionnel. Cela est illustré par l'élection de Jeannine Mabunda comme première femme présidente (Speaker) de l'Assemblée nationale en 2019, bien qu'elle ait été destituée le 10 décembre 2020. Plus récemment, Alphonsine Kalume Asengo Cheusi a été nommée première femme membre de la Cour constitutionnelle, qui est dominée par les hommes et composée de 9 juges . Les femmes ne représentent que 9 % de l'assemblée nationale et sont confrontées à des obstacles importants pour atteindre la parité hommes-femmes.

La progression des femmes est également entravée par le manque de financement et de capital. Les articles 104 et 121 de la loi électorale de la RDC stipulent que les candidats aux élections législatives et présidentielles doivent payer 1,6 million de CDF, tandis que l'article 14 prévoit un droit d'inscription de 1 million de CDF pour les élections provinciales. La RDC a souscrit à divers accords juridiques internationaux, dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et l'Objectif de développement durable 5, mais l'examen des résultats montre la persistance de la discrimination à l'égard des femmes.

La Constitution exige que l'État garantisse une représentation égale des sexes à tous les niveaux - national, provincial et local - et la loi électorale exige que les listes de candidats ou de coalitions tiennent compte de la nécessité d'une représentation égale des hommes et des femmes. Le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) au pouvoir, le Mouvement de libération du Congo (MLC) dans l'opposition et le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) ont tous adopté un quota de 30% pour la représentation des femmes, mais ces quotas n'ont pas été appliqués. La politique de parité a été mise en place à travers la loi n°15/013 du 1er août 2015. Il est clair que ces mesures n'ont pas de caractère contraignant, le Comité interministériel et le Conseil national du genre et de la parité, n'existant pas à ce jour. Le caractère facultatif, fragmenté et discontinu des politiques d'égalité a donc empêché de réelles avancées dans ce domaine. Au niveau gouvernemental, le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfance supervise la politique nationale de genre, qui inclut la mise en œuvre de la RCSNU 1325.

■ Cadre électoral

La RDC a adopté en 2011 un système électoral mixte composé à la fois d'un scrutin majoritaire à un tour (FPTP) et d'un scrutin proportionnel à liste ouverte pour élire les corps législatifs nationaux et provinciaux, afin de faciliter la formation d'une majorité solide dans ces organes. La loi prévoit un système majoritaire simple FPTP pour les circonscriptions électorales ne comptant qu'un seul siège et un système de représentation proportionnelle (PR) avec une préférence de liste ouverte pour les circonscriptions de deux sièges ou plus.



Le principe de la parité n'est pas contraignant en ce qui concerne la composition par sexe des listes de candidats aux élections d'un parti politique, ce qui fait que les dispositions de la loi électorale n° 06/006 du 09 mars 2006 génèrent une discrimination indirecte quant à l'éligibilité des femmes. En outre, la loi n° 17/013 du 24 décembre 2017, modifiant la loi électorale de 2006, contient deux dispositions qui ont fait l'objet de nombreuses controverses, à savoir :

- L'obligation de déposer un droit de candidature d'un million de francs congolais par siège ou par candidat,
- L'établissement d'un seuil de représentativité, qui oblige les aspirants députés à recueillir au moins 1% du nombre total de voix au niveau national.

L'utilisation de listes ouvertes de partis politiques plutôt que de listes fermées renforce la discrimination indirecte à l'égard des femmes, car les électeurs dans les sociétés patriarcales ont tendance à choisir des candidats masculins.

Sur la base du constat de la faible participation des femmes aux processus électoraux, la CENI a mis en place une stratégie genre et élections avec un plan d'action 2017-2022, qui prévoit des campagnes d'éducation électorale et de sensibilisation des électeurs et des réseaux de femmes, afin d'encourager les femmes congolaises à s'impliquer en tant que candidates, électrices, observatrices, témoins ou agents électoraux

■ Exécutif

L'éligibilité des femmes congolaises aux différents niveaux politiques est faible, et les dernières élections de 2018 n'ont pas fait exception. Moins de 12% des postes de décision dans la fonction publique sont occupés par des femmes et celles-ci ne représentent que 18%, en moyenne, des gouvernements provinciaux. Le dernier gouvernement du Premier ministre Tshibala (2017-2019) comptait 10,2% de femmes à des postes ministériels qui, dans la majorité des cas, étaient hiérarchiquement moins importants que ceux occupés par les hommes.

Le gouvernement du nouveau chef de l'État, élu en décembre 2018, est composé de 17% de femmes, dont une femme vice-Premier ministre, Elysee Munembwe Tamukumwe. Bien que ce pourcentage reste faible, il est utile de noter que d'importants portefeuilles ont été attribués à des femmes, comme le ministère de la Planification, le ministère du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales, le ministère de la Fonction publique et le ministère de l'Économie nationale.

4. Recommandations

La participation des femmes est dérisoire et sans intervention, aucun changement ne sera constaté. Il devrait y avoir des étapes claires, des cadres juridiques et une lutte contre les normes culturelles bizarres pour améliorer la participation des femmes en politique. La RDC doit démontrer, dès les étapes de la campagne, qu'elle renforce la participation des femmes à la vie politique, afin de réaliser le plan quinquennal de développement 2019-2023 qui vise «une économie diversifiée avec une croissance inclusive et un revenu moyen croissant».

■ Réforme du cadre juridique et législatif

La réforme politique doit être soutenue par des réformes sérieuses accompagnées de mesures politiques contraignantes. Malgré la garantie de l'égalité des droits dans la Constitution de 2005 et la criminalisation du viol en 2006, la législation congolaise reste contradictoire. Il devrait être obligatoire pour les partis politiques d'avoir une politique interne de parité entre les sexes, avec des conséquences en cas de non-respect. Les lois et programmes nationaux tels que le Code de la famille congolais et l'article 13 de la loi électorale, qui vide de son sens l'article 14 de la Constitution de 2006, doivent être révisés et modernisés afin d'atteindre l'objectif de l'égalité des sexes.

En outre, le Code de la famille, qui limite et contraint la soumission des femmes aux hommes (les femmes ne sont pas autorisées à posséder des biens ou à signer des documents officiels sans le consentement de leur mari), doit être actualisé et révisé. Les frais d'inscription des candidats doivent être revus et réduits afin que les frais, en particulier, soient plus inclusifs et abordables pour les groupes marginalisés (notamment les femmes). La législation sur les quotas doit être alignée sur la recommandation des Nations Unies réservant au moins 30% des postes à responsabilité aux femmes dans les organes de décision, afin de garantir la prise en compte des intérêts des femmes.

■ Renforcement des capacités par la formation, l'éducation et l'augmentation des financements

L'écart entre les sexes en matière de participation électorale en RDC reflète des dynamiques sociales complexes. Relever ce défi nécessite une action concertée et collaborative des organisations de défense des droits des femmes, des partis politiques et des organisations de la société civile (OSC) en RDC. La promotion de dialogues sur la masculinité positive et l'amélioration de l'accès à l'éducation des filles, en mettant l'accent sur l'accès à l'enseignement secondaire, encourageront les femmes à participer activement à l'espace politique et public. Une sensibilisation accrue au

genre est nécessaire pour réduire les stéréotypes et les pratiques rétrogrades par l'intégration de la dimension du genre dans les programmes scolaires.

L'éducation électorale à l'échelle du pays, avec un accent particulier sur les femmes, augmentera les capacités. Parmi les objectifs de la formation, il faut prévoir l'allocation de fonds et des initiatives incitatives. Celles-ci contribueront à renforcer la capacité des femmes à participer à la sphère politique et publique. La création d'une académie de préparation au leadership féminin, le coaching et le mentorat garantiront le succès des femmes politiques. Cela doit être renforcé par des formations de suivi, y compris des programmes de vulgarisation des textes législatifs et juridiques favorables à la promotion des droits des femmes.

Des cadres de coordination doivent être mis en place pour aligner les actions menées par l'État, la société civile, les femmes et les communautés locales en faveur de la promotion du genre. Les femmes doivent être responsabilisées économiquement afin d'accroître leur autonomie et leur éligibilité en tant qu'acteurs politiques. Les institutions telles que la police doivent être formées à la sensibilité au genre et il convient de promouvoir un changement de politique dans des domaines clés tels que le recrutement et le développement professionnel.

■ **Recommandations pour changer les efforts de plaidoyer**

Il est nécessaire de changer la méthodologie actuelle du plaidoyer. Cela peut se faire en adoptant diverses stratégies, comme celle qui consiste à se concentrer sur les hommes en tant qu'alliés avec un plan d'action efficace. Des mesures concrètes pour établir une sensibilité et une prise de conscience du concept de l'implication des femmes dans la gouvernance est relatable. Les efforts doivent être canalisés par les réseaux, car ils constituent une plateforme de partage des ressources et des informations et permettent de parler d'une seule voix. Des espaces devraient être créés au sein du gouvernement local pour promouvoir la gouvernance participative.

■ **Réforme des partis politiques**

Les partis doivent travailler avec les femmes dans leurs structures par le biais d'actions telles que l'octroi d'incitations et d'aides aux femmes candidates. Il faut changer l'état d'esprit selon lequel les comités et mouvements de femmes au sein des partis politiques nuisent aux candidats masculins. Les partis politiques doivent soutenir l'égalité des sexes dans leurs constitutions et leurs règles électorales. Cela devrait conduire à l'augmentation du nombre de femmes nommées aux sièges des partis politiques lors des élections et sur les autres listes des partis par le biais de la représentation proportionnelle. L'organisme électoral doit veiller à ce que les partis respectent les règles relatives à la participation des femmes.



■ Soutien international

Les organisations et réseaux communautaires dirigés par des femmes, en collaboration avec des organismes régionaux tels que la SADC et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), doivent jouer un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs. Il convient d'accroître le soutien à l'amélioration de l'efficacité des plateformes et réseaux nationaux et infranationaux de défense des droits des femmes. Cela peut être renforcé par le développement d'une structure de lobbying des femmes africaines pour plaider en faveur de la représentation politique des femmes dans les organes de décision et des politiques sensibles au genre

References

Endnotes

- 1 Thontwa, S., De Herdt, T., Marivoet, W. and Ulimwengu, J., 2017. *National Datasets On Livelihoods In The DRC: Precisely Wrong Or Vaguely Right?*. [online] Institute of Development Policy. Available at: <<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/wp-201712.pdf>> [Accessed 8 December 2020].
- 2 American Journal of Public Health, 2011, p. 1060. According to the disputed figures of A. Peterman et al., "*Estimates and Determinants of Sexual Violence Against Women in the Democratic Republic of Congo*" accessed 11 October 2020
- 3 United States Department of State Country, Reports on Human Rights Practices for 2018, 2018, p. 42, <[https://www. https://www.state.gov/reports/2018-country-reports-on-human-rights-practices/democratic-republic-of-the-congo/](https://www.state.gov/reports/2018-country-reports-on-human-rights-practices/democratic-republic-of-the-congo/)>, accessed 11 October 2020
- 4 The United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women <[https://www. https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-central-africa/democratic-republic-of-congo](https://www.https://africa.unwomen.org/fr/where-we-are/west-and-central-africa/democratic-republic-of-congo)>, accessed 11 October 2020
- 5 United Nations publication, Report of the Fourth World Conference on Women: Struggle for Equality, Development and Peace, Beijing, September 4-15, 1995 <<https://www.inclusivepeace.org/sites/default/files/IPTI-ONU-Femmes-Faire-Que-Les-Femmes-Comptent.pdf>> Strategic Objective F.6, section 181, accessed 11 October 2020
- 6 PARLINE database on national parliaments, n.d., <<http://archive.ipu.org/press-f/gen98.htm>> accessed 11 October 2020
- 7 Brakes on the political participation of Congolese women, especially during the election period Study report. [online]. 2017. P-51. <https://www.internews.org/sites/default/files/2017-10/Internews_DRC_WomenParticipation_French_FullReport_2017-10.pdf>, accessed 13 October 2020
- 8 International Alert. 2007. *Participation Politique Des Femmes Dans Les Pays Sortant D'Un Conflit Dans La Région Des Grands Lacs En Afrique*. [online] Available at: <<https://www.international-alert.org/publications/participation-politique-des-femmes-dans-les-pays-sortant-dun-conflit-dans-grands-lacs>> [Accessed 25 October 2020].
- 9 Rapport National sur la Revue et Evaluation du Plan d'Action de Beijing+20. République Démocratique du Congo. Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant. Kinshasa, [en ligne]. Juin 2014 <http://www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/59/National_reviews/Democratic_Republic_of_Congo_review_Beijing20.pdf>, accessed 25 October 2020
- 10 Soschildrensvillages.ca. 2011. *Women's Rights Will Not Advance Without Women Politicians*. [online] Available at: <<https://www.soschildrensvillages.ca/womens-rights-will-not-advance-without-women-politicians>> [Accessed 10 December 2020].
- 11 Soschildrensvillages.ca. 2011. *Women's Rights Will Not Advance Without Women Politicians*. [online] Available at: <<https://www.soschildrensvillages.ca/womens-rights-will-not-advance-without-women-politicians>> [Accessed 10 December 2020].
- 12 Thontwa, S., De Herdt, T., Marivoet, W. and Ulimwengu, J., 2017. *National Datasets On Livelihoods In The DRC: Precisely Wrong Or Vaguely Right?*. [online] Institute of Development Policy. Available at: <<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/wp-201712.pdf>> [Accessed 8 December 2020].
- 13 <https://www.cour-constitutionnelle.cd/>
- 15 Selimovic, J., Brandt, Å. and Jacobson, A., 2020. *Equal Power Lasting Peace The Democratic Republic Of Congo. No Peace For Women..* [online] www.equalpowerlastingpeace.org. Available at: <https://kvinnatillkvinna.org/wp-content/uploads/2018/10/13-Equal-power-lasting-peace-DRC_ENG.pdf> [Accessed 8 December 2020].
- 16 <<https://www.ceni.cd/articles/le-consortium-des-reseaux-des-femmes-et-aux-partenaires-recoit-le-plan-d-action-de-la-strategie-genre-et-elections-2017-2022-de-la-ceni>>, accessed 13 October 2020
- 17 United Nations, Women & Elections March 2005 <<https://www.un.org/womenwatch/osagi/wps/publication/WomenAndElections.pdf>> , accessed 13 October 2020



12 Masaba Road, Lower Hill, P.O. Box 54562 - 00200; Nairobi, KENYA
Tel: +254 20 2712971/2; Cell: + (254)725 766932 Fax: +254 20 2712974
www.femnet.org



Femnet Secretariat



FemnetSecretariat



@femnetprog